

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU
TENUE EN MODE VIRTUEL
LE 19 AVRIL 2023 À 18 H 30**

L'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau a été tenue en mode virtuel, le 19 avril 2023 à 18 h 30, sous la présidence de madame Sylvie Martin, après convocation légale.

Nombre d'écoutes en direct :

Nombre d'écoutes en rediffusion :

Total d'écoutes :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle sera assistée de monsieur David Logue, directeur général, de monsieur Richard Leblanc, vice-président du conseil d'administration et président du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, et de monsieur Charles Sirois, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par madame Josée Charbonneau, directrice développement de marché à la Caisse.

Madame Martin précise que l'assemblée générale annuelle est réservée exclusivement aux membres. Seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter en direct et lors de la période de vote en différé prévue après l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une courte vidéo d'un message de bienvenue du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier, est présentée aux membres.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présidente donne des précisions sur les règles de fonctionnement.

2.2 Nomination des scrutateurs

La présidente précise que nous devons nommer des scrutateurs pour les votes en direct.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer monsieur Patrice Lacroix et madame Justine Ménard comme scrutateur et scrutatrice.

La présidente demande le vote. La proposition de nommer monsieur Patrice Lacroix et madame Justine Ménard comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, monsieur Charles Sirois, procède à la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA**
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices**
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour**
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022**

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration**
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**
- 3.3. Rapport financier**
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)**

- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration**
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation

- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

La présidente demande le vote. La proposition est adoptée.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2022

La présidente mentionne qu'étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022 a été déposé sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 20 avril 2022 soit accepté tel que reçu et lu.

La présidente demande le vote. La proposition est adoptée.

3. Retour sur 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente fait lecture de son message. Elle présente les membres du CA, les faits saillants ainsi que les principales réalisations de la dernière année.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente fait le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Les membres visionnent une vidéo sur l'évolution des résultats financiers du mouvement Desjardins.

Par la suite, les membres visionnent une vidéo sur les résultats financiers de la caisse au 31 décembre 2022

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La présidente présente le bilan de l'utilisation du fond d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu pour l'année 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question ni commentaire.

5. PROPOSITIONS DE MISE AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

La présidente explique que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo.

Elle mentionne que les informations sont également disponibles sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Le directeur général présente le scénario recommandé par le conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels (ristournes).

La présidente mentionne qu'elle est prête à entendre une proposition pour la répartition des excédents annuels.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

La présidente explique que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente informe les membres que monsieur David Logue agira comme président d'élection et de caisse, et qu'elle agira comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de caisse.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Richard Leblanc, président du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité qui inclut les critères recherchés selon le profil collectif de la caisse.

5.2.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Monsieur David Logue présente les candidates. Il mentionne que nous avons trois postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu deux candidatures. Étant donné que le nombre de candidatures reçues est moindre que le nombre de postes à combler, Monsieur Logue déclare élues par acclamation:

Madame Jessica Robitaille
Madame Nathalie Laviolette

Il félicite les administrateurs nouvellement élus.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente donne les précisions sur l'exercice du vote et sur l'annonce des résultats après la période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENT

La présidente met fin à la rencontre et remercie les administratrices sortantes, madame Odile Huot et madame Chantal Langevin. Elle remercie, également, les employés de la Caisse pour leur engagement au quotidien à servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres qui s'est déroulée du 19 avril suivant l'AGA au 23 avril à 23h59, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Nombre de membres votant : 194

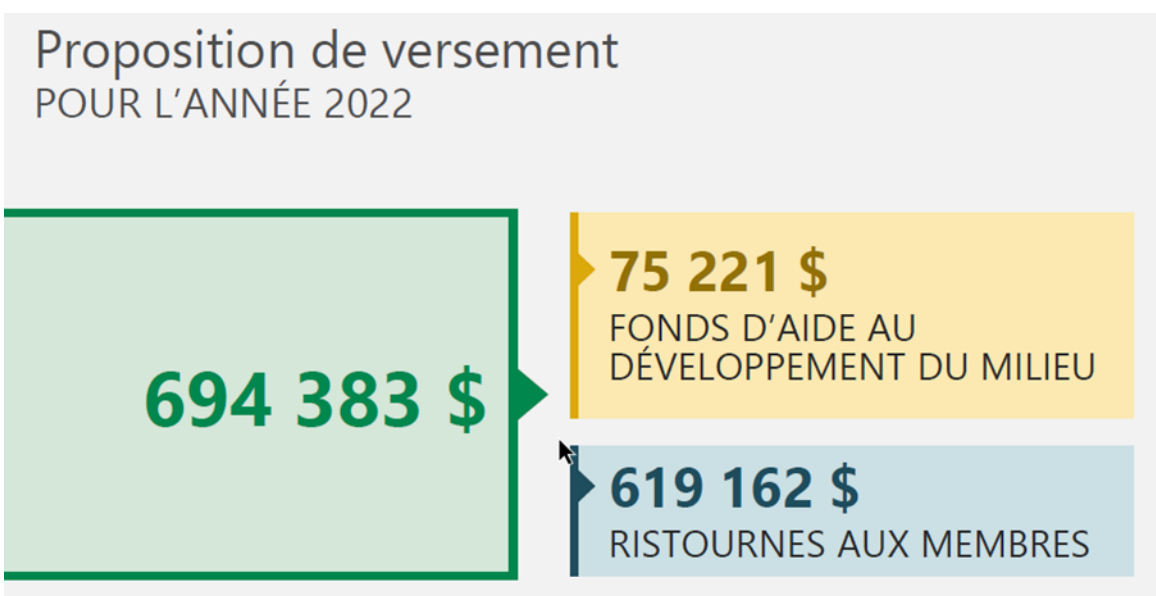
Les résultats sont : 188 POUR ET 6 CONTRE

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96.91 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 3.09 % ont voté contre.

À la suite de la période de votation, la proposition est adoptée telle que présentée ci-dessous :

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	4 323 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	11 922 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	42 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	2 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	16 289 k\$
Affectation au FADM	(75) k\$
Affectation à la RRE	(2 902) k\$
Affectation à la réserve générale	(13 312) k\$
Solde des excédents à répartir	0



SUIVI – ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente précise que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

Elle remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle virtuelle. Elle remercie également les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite le 25 avril 2023 et étant disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023.

Sylvie Martin
Présidente

Charles Fircis
Secrétaire